

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D 2010 - 35

L'An deux mille dix, le 12 avril,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, le 6 avril, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur FEYSSAGUET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24

Nombre de Conseillers Municipaux absents représentés : 9

Nombre de Conseillers Municipaux absents excusés : 0

PRESENTS : Mmes et Mrs R. FEYSSAGUET, B. PALKUS, M. GUILLOT, A. VERNICE, J.C. DURA, G. TURPIN, Y. TOUYERAS, C. KOPFERSCHMITT, F. DADDA, Y. GUIBERT, E. MEJEAN, M. MOULY, J. GUILLERMINET, L. PHALIPPOU, L. MATHURIN, M. SAPET, R. OVIEVE, R. ROULET, A. MONTEIL, J. POST, J.N. SALMON, M. DRIOL, R. MESLEM, D. PASQUIER

ABSENTS REPRESENTES :

G. GENTHON pouvoir à L. MATHURIN

P. NICOLE-WILLIAMS pouvoir à J. POST

G. DUMOULIN pouvoir à L. PHALIPPOU

Y. MAS pouvoir à J. GUILLERMINET

M. CARLES pouvoir à R. FEYSSAGUET

M. PERETTI pouvoir à R. MESLEM

J. HUILLIER pouvoir à D. PASQUIER

J.F. BEAL pouvoir à M. DRIOL

R. LOUCHET pouvoir à J.N. SALMON

OBJET : **Règlement du domaine public de la ville de Villefontaine concernant les terrasses et étalages**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2212-1, L.2212-2 et suivants, L2213-1 à L.2213-6.

Vu le Code de la Voirie routière et notamment l'article L113-2

Considérant le précédent règlement des terrasses et café dans les Centres Commerciaux de Villefontaine, adopté le 4 juillet 1985, et enregistré sous le N°A.85.163.

Considérant qu'il convenait de le mettre à jour et de le compléter.

Vu le projet du nouveau règlement d'utilisation du domaine public de la ville de Villefontaine concernant les terrasses et étalages, accompagné des plans permettant de visualiser chaque commerce avec sa terrasse face à ce projet de règlement.

Entendu Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture

038-213805534-20100412-2010-35-DE

Date de signature : 23/04/2010

Date de réception : 23/04/2010

Approuve les termes du règlement d'utilisation du domaine public de la ville de Villefontaine concernant les terrasses et étalages.

Autorise Monsieur le Maire à signer ce règlement et à le mettre en œuvre à compter du 1^{er} Mai 2010.

Fixe le tarif d'utilisation du domaine public de la ville de Villefontaine concernant les terrasses et étalages à 12€/m² pour la période définie dans le règlement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE A VILLEFONTAINE
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Raymond FEYSSAGUET